



SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN

Motion du 30^{ème} Congrès de la CGT-INRAE

Les congressistes réunis au congrès 2026 de la CGT INRAE sont révoltés par les souffrances du peuple palestinien sous occupation de l'armée et des colons israéliens. Depuis des dizaines d'années, et en particulier depuis 1948, le peuple palestinien est progressivement chassé de son sol ou enfermé sous blocus à Gaza, malgré sa résistance. Le peuple palestinien a droit à l'autodétermination et à vivre sur sa terre, alors que le gouvernement israélien affiche son mépris du droit, des décisions de la Cour internationale de justice et d'innombrables résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU.

Rien ne peut justifier la politique systématique et génocidaire du gouvernement israélien de destruction de Gaza et de sa population, avec déjà 75.000 morts documentés depuis le 7 octobre 2023.

A Gaza, 2 millions de Palestiniens sont parqués sur 30 % d'un territoire dévasté, affamés, privés de médicaments et de logement. Plus de 1 200 Palestiniens ont été tués depuis le prétendu cessez-le-feu d'octobre 2025. A Jérusalem-Est comme en Cisjordanie et en Israël/Palestine dans les frontières de 1948, les destructions de maisons, les vols de terres, les destructions de récoltes et ressources génétiques et la violence généralisée des colons – avec la connivence de l'armée et de la police israéliennes – relèvent d'un nettoyage ethnique. La Palestine s'efface sous nos yeux.

Cette politique d'occupation et de destruction s'étend au Liban, où de nombreux immeubles et villages ont été rasés et des terres ravagées où 1 million de personnes ont été déplacées, et à la Syrie. Elle est une tache sur la conscience de l'humanité.

Nous exigeons :

- le retrait de l'armée israélienne de tout le territoire de Gaza et la fin des bombardements. L'arrêt de l'épuration ethnique en Cisjordanie ;
- le respect des décisions de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale ;
- la suspension de l'accord d'association Union européenne-Israël, pour violation des dispositions relatives aux droits humains ;
- l'arrêt immédiat de la livraison ou d'achats d'armes ou de composants entrants dans la fabrication d'armes, et de munitions par le gouvernement français à Israël;

- la suspension des collaborations existant au niveau de projets de recherche européens ou bilatéraux entre l'INRAE et les organismes et universités israéliens complices de la guerre, comme l'Institut Weizmann
- un accès inconditionnel à l'aide pour Gaza, sous l'égide de l'UNRWA [*l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens*], des autres agences de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales, ainsi qu'aux journalistes, diplomates et parlementaires ;
- l'interdiction de tout commerce avec les colonies : biens, investissements, tourisme, assurances et autres services financiers ;
- de sanctionner l'achat par des citoyens français de biens immobiliers sur des terres palestiniennes volées, et le retrait du statut caritatif aux « organisations caritatives » finançant les colonies ;
- de garantir le droit au retour des réfugiés palestiniens, voté par l'ONU ;
- la mise en œuvre, avec des garanties internationales, de l'égalité des droits, de l'autodétermination, de la justice et de sécurité pour tous les habitants de la Méditerranée au Jourdain.

Et nous encourageons la participation des agents INRAE aux différentes manifestations de soutien au peuple palestinien.

- *Motion adoptée à l'unanimité - 8 abstentions*